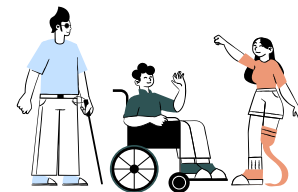


ACCESSIBILITÉ

Favoriser l'accueil de tous au cabinet dentaire



 À l'occasion de la Journée mondiale de l'accessibilité, rappelons l'importance d'un enjeu fondamental : **permettre à tous les patients, quels que soient leurs handicaps ou limitations, d'accéder facilement à des soins bucco-dentaires de qualité.**



POURQUOI C'EST ESSENTIEL ?

- **1 personne sur 6** vit avec un handicap dans le monde.
- En France, près de **12 millions de personnes** sont concernées.
- L'accès aux soins dentaires reste encore **inégal**, notamment pour les personnes à mobilité réduite, en situation de handicap sensoriel, mental ou psychique

Pourquoi cette journée vous concerne, en tant que chirurgien-dentiste ?

L'accessibilité n'est pas qu'un enjeu d'urbanisme : c'est une **démarche d'inclusion et de santé publique.**

Les patients en situation de handicap ou de perte d'autonomie rencontrent encore des obstacles pour accéder à des soins bucco-dentaires.



VOTRE CABINET EST-IL ACCESSIBLE ?

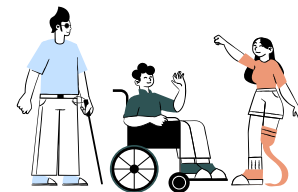
Les différents types d'accessibilité et les points de vigilance :

Votre cabinet est-il physiquement accessible ?

- Rampe d'accès ou ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.
- Signalétique claire et lisible.
- Porte d'entrée assez large (≥ 90 cm) et sans ressaut.
- Fauteuil réglable en hauteur.



Espace de manœuvre suffisant pour un fauteuil roulant



✓ ***Votre mode de fonctionnement est-il inclusif ?***

- Personnel formé à l'accueil bienveillant et à l'adaptation des comportements.
- Prise de rendez-vous simplifiée (téléphone, mail, messagerie adaptée...).
- Temps d'accueil adapté aux patients anxieux ou porteurs de handicap mental.
- Possibilité d'être accompagné.



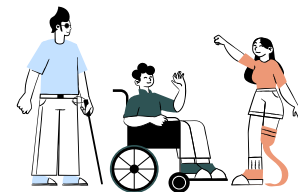
✓ ***L'information est-elle compréhensible pour tous ?***

- Documents en version facile à lire et à comprendre (FALC).
- Informations orales claires et visuelles si besoin (pictogrammes, gestes, écrans...).
- Aides à la communication : applications, langue des signes si possible.



EN PRATIQUE

- Vous pouvez faire appel à des structures et associations médico-sociales locales pour mieux comprendre les besoins spécifiques.
- N'hésitez pas à solliciter un diagnostic accessibilité de votre cabinet par un référent handicap de la région.
- Certaines aides financières (AGEFIPH, MDPH, etc.) peuvent accompagner la mise en conformité.



FOCUS : FONDS TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ (FTA)

Une aide financière pour l'accessibilité de vos cabinets !

~~Le **fonds territorial d'accessibilité (FTA)**, est une subvention de l'Etat, à hauteur de **50%**, destinée aux dépenses de travaux et d'équipements de mise en conformité des établissements recevant du public (ERP).~~

À la suite d'un arbitrage interministériel rendu le 14 novembre 2025, vous ne pouvez plus déposer de demande d'aide à compter du 8 janvier 2026 pour cause de fermeture



Objectif : ~~développer l'accessibilité des ERP afin de garantir un accueil adapté à tous.~~



Qui est éligible ?

~~Le décret du 14 février 2024 modifie, en le complétant, le décret du 27 octobre 2023 portant création du FTA en prévoyant que sont désormais éligibles au fonds les cabinets médicaux et paramédicaux (établissements relevant du type U au sein des ERP de 5ème catégorie).~~



Montant de l'aide :

- ~~Jusqu'à **20 000 €**, pour les équipements et travaux (rampe, sanitaires adaptés, signalétique, etc.).~~
- ~~Jusqu'à **500 €** pour le diagnostic et l'assistance maîtrise d'œuvre~~



Période d'éligibilité

~~Du 02 novembre 2023 au 31 décembre 2028~~



Déposez votre demande

et retrouvez toutes les infos utiles ici :

 Fonds d'accessibilité



RESSOURCES UTILES

Handident : soins dentaires pour personnes en situation de handicap

UNAPEI - Documents en FALC

Comment savoir si mon cabinet est aux normes ? Réalisez votre auto-diagnostic

ONCD - L'accessibilité en cabinet dentaire